

Pôle Universitaire de Guyane

“Proposer une innovation sur la manière d’éclairer ou une technique à employer plutôt qu’une autre dépend de la capacité du maître d’ouvrage à accepter le défi”¹

Le ministère de l’éducation nationale décide d’implanter en Guyane un campus destiné à recevoir à terme 5 000 étudiants sur 15 ha. En 2003, l’Agence TER est chargée du schéma directeur d’aménagement qui

inclut une étude éclairage extérieur, faisant du Pôle Universitaire de Guyane (PUG) le premier campus dont le plan Eco-lumière est prévu en même temps que la conception du projet d’ensemble.



¹ Vincent Laganier, architecte éclairagiste, dans "Lumières architecturales en France", Éditions AS Scéno+, 2004.

1. L'implantation du campus

L'évolution démographique de la Guyane, le manque d'adéquation entre les composantes universitaires (principalement implantées sur le campus Saint-Denis à Cayenne) et les besoins en termes économique et culturel de la population guyanaise rendaient nécessaire la refonte de l'enseignement universitaire dans sa structure et ses infrastructures.

La démarche de promotion et de développement de l'enseignement supérieur en Guyane, impulsée par la préfecture, le rectorat et la région a abouti au projet d'un nouveau campus : le Pôle Universitaire de Guyane. Il regroupera sur un même site la composante guyanaise de l'université des Antilles et de la Guyane dont le siège est en Guadeloupe et l'UFM.

Le site retenu pour la réalisation du PUG est celui de Trou Biran, à quelques kilomètres du centre historique de Cayenne. Une rue piétonne couverte marquera l'interface du campus, au Nord, avec de nouveaux quartiers d'habitat, ponctuée de kiosques se prolongeant en terrasses ouvertes sur des jardins. Les parcs de stationnement étant tous prévus en périphérie, la circulation à l'intérieur du campus est essentiellement piétonne, distribuant les différents bâtiments d'enseignement et lieux de vie.

2. Le principe d'éclairage

Porté par le recteur Jean-François Bellegarde et l'ingénieur régional de l'équipement, Georges Govindassamy, le projet a très vite inclus l'éclairage, et l'Agence Ter, chargée des prescriptions urbaines et architecturales, a élaboré des recommandations inspirées directement du plan Eco-lumière pour les campus. *"En Guyane, même si la nuit tombe très vite, explique Michel Hoessler de l'Agence Ter, l'éclairage extérieur n'est que rarement pris en compte surtout à ce stade du projet. À partir du diagnostic réalisé par REEL, nous avons pu établir une charte qui donne les grandes lignes de l'éclairage à mettre en place."*

Le principe d'éclairage s'articule autour de quatre espaces types :

- un éclairage indirect sur la rue couverte avec une mise en lumière particulière sur les terrasses ;
- un éclairage végétal dans les jardins ;
- un éclairage piétonnier sur mâts de 4 m et 12 m pour les cheminements du campus ;
- un éclairage fonctionnel type éclairage public sur les parkings périphériques.

Des mises en lumière des abords des bâtiments seront étudiées au fur et à mesure de leur construction, celle du rectorat s'achèvera en 2007.

